

GUIDE DE RÉFÉRENCE

Mention sur le bulletin reconnaissant
l'engagement étudiant au collégial



ON LE
RECONNAÎT.

Recherche et rédaction

Martin Simard avec la collaboration d'Annie Chalifoux

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Comité tripartite sur la reconnaissance de l'engagement étudiant

Guy Bédard, Collège Édouard-Montpetit
Jacques Barrette, Collège Montmorency
Denise Côté, Cégep de Rimouski
Richard Bernier, Cégep régional de Lanaudière
Véronique Raymond, Fédération des cégeps
Tommy Girouard-Belhumeur, Fédération étudiante collégiale du Québec
Andrée Bérubé, Direction de l'enseignement collégial, MELS
Vincent Petitclerc, Direction du soutien aux établissements, MELS
Robert Poulin, Direction du soutien aux établissements, MELS
Christian Ragusich, Direction de l'enseignement collégial, MELS

Remerciements aux anciens membres du Comité tripartite sur la reconnaissance de l'engagement étudiant et à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce guide :

François Savard, Cégep Limoilou
Denise Lemay, Collège de Bois-de-Boulogne
Claude Castonguay, Cégep de Sherbrooke
Claude Courchesne, Cégep de Sorel-Tracy
Michel Chevrier, Direction du soutien aux établissements, MELS
André Laferrière, Direction de l'enseignement collégial, MELS
Geneviève Gougeon, Fédération des cégeps
Isabelle Laurent, Fédération des cégeps
Annie Chalifoux, Fédération des cégeps
Geneviève Hardy, Fédération étudiante collégiale du Québec
Benoit Bhérer Simard, Fédération étudiante collégiale du Québec
Lyne Casabon, Collège François-Xavier-Garneau
Sylvie Coulombe, Cégep de Sherbrooke
Sylvain Lafrance, Collège François-Xavier-Garneau
Mario Roy, Collège François-Xavier-Garneau
Caroline Villeneuve, Cégep Limoilou

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

1	Pourquoi un guide?	3
2	Ce qui est reconnu et pour qui	4
2.1	Ce qui est reconnu.....	4
2.2	Pour qui.....	4
3	Forme de la mention.....	5
4	Domaines retenus	6
4.1	Définitions	6
5	Critères d'évaluation et seuils minimums	9
5.1	Critères et seuils factuels	9
5.2	Critères qualitatifs	10
6	Processus d'évaluation.....	11
7	Quelques suggestions pour arrimer la mention sur le bulletin aux processus de reconnaissance déjà existants	13
8	Quelques suggestions pour la mise en œuvre	14
8.1	L'importance de la promotion.....	14
8.2	La concertation du milieu.....	14
8.3	La reconnaissance et le soutien.....	15
	Notes.....	16
	Bibliographie.....	17
	ANNEXE 1 : Exemple de formulaire de demande.....	18
	ANNEXE 2 : Exemple de fiche du répondant.....	23
	ANNEXE 3 : Exemple de grille d'évaluation.....	24
	ANNEXE 4 : Traduction en langue anglaise des domaines de l'engagement étudiant.....	30

1 Pourquoi un guide?

Le présent document est le fruit des travaux d'un comité tripartite composé de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS). Il s'agit d'un guide réalisé pour soutenir et favoriser la mise en place de la reconnaissance de l'engagement étudiant dans les collèges par le biais d'une mention sur le bulletin. Cet outil de référence vise donc à laisser une marge de manœuvre aux établissements pour que chacun puisse l'adapter à sa réalité.

Ce guide s'inscrit en continuité avec les objectifs visés par les formes de reconnaissance de l'engagement étudiant dans les collèges¹, qui consistent à :

- développer un milieu de vie stimulant et motivant, un sentiment d'appartenance, susceptibles de réduire le décrochage et d'augmenter la réussite;
- encourager les jeunes à acquérir des habiletés complémentaires aux apprentissages en classe, à se développer dans leur globalité et en tant que citoyens;
- compléter la mission d'orientation des établissements collégiaux en permettant aux étudiants de réaliser leur « plein potentiel »;
- bonifier le programme d'études auprès des employeurs et des universités.

Ce guide se veut aussi complémentaire aux pratiques existantes. Plus précisément, il vise à :

- reconnaître de manière plus officielle l'engagement étudiant grâce à l'utilisation d'un document formel;
- reconnaître tous les domaines d'engagement étudiant, dépassant ainsi les domaines d'activité traditionnellement reconnus;
- favoriser le rayonnement des collèges dans leur environnement respectif en reconnaissant certains engagements qui se déroulent à l'extérieur de leurs murs.

Conçu de façon simple et pratique, ce guide de référence propose une description détaillée de la mesure, des définitions précises pour chaque domaine visé, des critères et des seuils pour évaluer les engagements, une présentation des différentes étapes du processus menant à la reconnaissance ainsi que, en annexe, des modèles d'outils pour le traitement des demandes et la traduction en langue anglaise des domaines de l'engagement étudiant.

2 Ce qui est reconnu et pour qui

Pour faciliter la détermination de ce qui est et de ce qui n'est pas un engagement étudiant, nous suggérons d'abord de définir les notions « engagement » et « étudiant ».

2.1 Ce qui est reconnu...

Deux formes d'engagement étudiant sont reconnues par la mention sur le bulletin, soit :

1. L'engagement contributif

Le fait, pour l'étudiant, de contribuer de manière significative à une ou à des activités hors programme qui nécessitent la prise en charge de responsabilités, d'initiatives et de leadership et constituent, pour lui, un apport formatif.

2. L'engagement participatif

Le fait, pour l'étudiant, de prendre part de manière significative à une ou à des activités hors programme – qu'elles soient sociales et communautaires, entrepreneuriales, scientifiques, scolaires, politiques, sportives ou culturelles et artistiques.

Ces deux formes d'engagement sont reconnues non seulement lorsqu'elles sont réalisées à l'intérieur des murs du collège, mais aussi lorsqu'elles sont réalisées dans la communauté avoisinante et même à l'étranger. Certaines des activités externes sont encadrées par le collège (p. ex. : un stage à l'étranger organisé par le personnel du collège), alors que d'autres se déroulent sans que celui-ci en soit informé au préalable (p. ex. : des heures de bénévolat dans un centre d'accueil). Dans ce dernier cas, il revient à chaque collège de préciser à quelles conditions l'engagement peut donner accès à la mention sur le bulletin (p. ex. : une personne responsable de l'engagement doit valider les renseignements fournis par l'étudiant concernant ses heures d'engagement et les tâches réalisées). Les collèges préparent un formulaire à cet effet.

Est donc exclue la **participation simple** à une ou à des activités hors programme (p. ex. : comme donateur au cours d'une guignolée, ou manifestant à l'occasion d'une mobilisation, ou encore, spectateur pendant un match sportif ou une prestation musicale). Les critères qui permettent d'évaluer ce qui constitue une **action significative** sont précisés à la section 5 du présent guide.

Toutefois, on peut considérer comme un engagement participatif, une activité où l'étudiant développe des habiletés personnelles qui ont un impact sur la communauté (p. ex. : un étudiant qui donne une prestation en public lors d'un spectacle ou d'un concert).

2.2 Pour qui...

La mention sur le bulletin peut concerner une personne ayant un statut d'étudiant à temps plein pour chacun des trimestres durant lesquels celle-ci veut voir reconnaître son engagement². Les collèges devront cependant préciser cette notion en fonction de leurs réalités propres (pour l'enseignement ordinaire ou la formation continue, sur le campus principal ou dans un sous-centre) et en tenant compte des impératifs particuliers de certains projets (p. ex. : un stage de coopération internationale durant les vacances d'été).

3 Forme de la mention

Concrètement, la mention prend la forme d'une nouvelle section ajoutée avant le dernier encadré figurant sur le bulletin. Intitulée « engagement étudiant », elle comporte les trois colonnes suivantes : « domaine de l'engagement », « trimestre » et « autre établissement ». On trouvera ci-dessous un exemple de l'aspect visuel de la mention.

Le comité tripartite a retenu cette façon de faire, car elle nécessite un minimum de gestion administrative pour les collèges tout en permettant de refléter au maximum les engagements multiples.

Engagement étudiant	Trimestre	Autre établissement
Domaine de l'engagement		
Scolaire	H-04	
Culturel et artistique	H-05	

Il est possible d'attribuer plus d'une mention par trimestre à un élève, à la condition que celles-ci ne touchent pas le même domaine d'engagement étudiant.

4 Domaines retenus

Sept domaines d'activité ont été retenus par le comité tripartite. Les définitions pratiques pour chacun de ces domaines, qui couvrent l'ensemble des activités d'engagement effectuées par les étudiants durant leur passage au collégial, sont présentées ci-dessous. Elles ont été élaborées à partir de deux axes, soit les objectifs visés par les activités d'engagement et les types d'apprentissages réalisés.

Nous avons cherché à définir ces domaines afin qu'ils soient mutuellement exclusifs. Cela dit, il est impossible d'arriver à des libellés parfaitement étanches : dans les cas ambigus, par exemple un étudiant qui aurait réalisé une activité multidisciplinaire et acquis une grande variété d'habiletés, nous suggérons de laisser le choix à l'étudiant de décider dans quel domaine il veut obtenir sa mention. Cela permettra à l'étudiant de bonifier son parcours scolaire en fonction de son cheminement personnel.

Soulignons enfin les activités réalisées à l'extérieur du Québec. Il est proposé de déterminer dans quel domaine se classe l'engagement (communautaire, scientifique, etc.) et d'ajouter « hors Québec » à la mention lorsque les activités ont été réalisées à l'extérieur de la province mais à l'intérieur du Canada. Pour les activités réalisées à l'extérieur du Canada, il est convenu d'ajouter « international » à la mention.

4.1 Définitions

1. Social et communautaire

Ce domaine regroupe les engagements qui améliorent la qualité de vie des gens d'une collectivité, qui s'inscrivent dans une démarche de soutien, d'entraide ou de solidarité, et qui contribuent à développer une plus grande attitude citoyenne. Il reconnaît des apprentissages tels que la communication interpersonnelle, le leadership, le sens de l'organisation et le travail d'équipe.

Exemples : réalisation d'une série de projets pour améliorer l'environnement (instauration d'un système de bacs de recyclage, achat de tasses réutilisables, promotion des impressions recto verso, etc.); membre actif de la pastorale (organisation d'activités d'entraide telles que la guignolée ou une campagne « pain partagé »); projet de coopération internationale; participation active au sein d'un comité de vie étudiante (journal étudiant et radio étudiante, « Amnistie internationale », club santé, bureau voyage, etc.).

2. Entrepreneurial

Ce domaine regroupe les engagements qui placent l'étudiant au cœur d'un projet d'affaires, qui s'inscrivent dans une démarche de création d'entreprise, de gestion ou de réseautage et qui contribuent à développer une culture entrepreneuriale. Il reconnaît des aptitudes comme la créativité, le leadership, le travail d'équipe, l'autonomie, le sens des responsabilités³ ainsi que des apprentissages tels que le droit corporatif, la finance, la comptabilité et le marketing.

Exemples : démarrage d'une petite entreprise de type « qualité étudiant »; création d'une « miniressourcerie » dans le cégep; création et gestion d'une activité majeure et autofinancée; participation active au sein d'un club entrepreneur étudiant. Soulignons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport supporte déjà les collègues pour ce domaine d'activité avec la mesure de sensibilisation en entrepreneuriat. D'autres mesures viendront s'ajouter dans le cadre du plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.

3. Scientifique

Ce domaine regroupe les engagements de nature scientifique ou technique qui s'inscrivent dans une démarche de recherche, d'expérimentation ou de vulgarisation, qui enrichissent le degré d'intérêt et de connaissance en matière de sciences et de techniques. Il reconnaît des apprentissages comme la démarche méthodologique, la rigueur, l'ingéniosité et l'esprit d'analyse et de synthèse.

Exemples : participation soutenue au concours Science, on tourne! ou au projet Science Azimuts; élaboration et exécution d'une expérience significative et non prévue au corpus; préparation et présentation d'une étude à l'occasion d'un colloque scientifique; participation active à des olympiades professionnelles; contribution majeure à un groupe de recherche.

4. Scolaire

Ce domaine regroupe les engagements qui s'inscrivent dans le prolongement du programme d'études et du cheminement professionnel de l'étudiant, excluant les stages et les cours prévus dans le cursus, soit une démarche pédagogique de perfectionnement, d'apprentissage par les pairs, de complément de formation ou de mise en valeur des réalisations scolaires qui permet de développer une culture du dépassement et de la formation continue. Il reconnaît des apprentissages semblables à ceux du programme d'études de l'étudiant.

Exemples : engagement soutenu au sein d'activités d'appoint ou de perfectionnement ne donnant pas droit à des unités; exécution de projets mettant en valeur des réalisations scolaires; organisation d'un colloque dont le thème est lié de près au programme d'études; travail en tant que moniteur bénévole dans un centre d'aide.

5. Politique

Ce domaine regroupe les engagements visant, d'une part, la défense des droits et des intérêts des étudiants, des jeunes ou d'autres groupes sociaux et, d'autre part, la participation aux débats de société nationaux et internationaux, qui s'inscrivent dans une démarche de représentation ou de mobilisation et qui cherchent à influencer les autres étudiants, les décideurs du collège, les gouvernements, etc. Il reconnaît des apprentissages comme le leadership, la négociation, la résolution de conflits, le sens de l'organisation et la communication interpersonnelle.

Exemples : faire partie du comité directeur d'une association étudiante; être membre actif du comité de mobilisation, d'action politique et d'action sociale; s'engager de façon soutenue dans la cellule locale d'un parti politique; organiser des semaines thématiques sur des enjeux politiques (environnement, mondialisation, etc.).

6. Sportif

Ce domaine regroupe les engagements effectués dans un cadre dépassant la simple pratique récréative, qui concernent d'abord les étudiants athlètes, mais aussi les étudiants entraîneurs bénévoles et ceux qui sont membres de comités sportifs. Il reconnaît des apprentissages comme la discipline personnelle, l'esprit d'équipe et la persévérance.

Exemples : faire partie d'une équipe sportive intercollégiale ou assurer des fonctions d'entraîneur de façon bénévole; suivre activement un programme sport-études; faire de l'animation sportive de façon soutenue.

7. Culturel et artistique

Ce domaine regroupe les engagements qui mènent à la présentation publique d'une œuvre, qui s'inscrivent dans une démarche de création, d'exécution, d'animation ou d'exposition permettant d'enrichir la vie culturelle. Il reconnaît des apprentissages comme le chant, la peinture, la danse, le jeu, la sculpture, la musique et l'écriture littéraire.

Exemples : conception et réalisation d'une prestation musicale ou humoristique (spectacle de fin d'année, Cégeps en spectacle, etc.), d'une pièce de théâtre ou de danse (troupe locale, événements intercollégiaux, etc.); publication d'un recueil de nouvelles, de poésie ou d'une bande dessinée (Centre d'animation du français, Concours Critères, Cégep BD, etc.); montage d'une exposition (dans les corridors du cégep, à l'Exposition intercollégiale d'arts plastiques, etc.); pratique soutenue d'activités connexes aux arts de la scène (p. ex. : éclairagiste au sein du comité technique du collègue).

5 Critères d'évaluation et seuils minimums

Une évaluation en deux étapes successives est proposée. La première est basée sur quatre critères factuels, c'est-à-dire objectivement vérifiables, et communs à tous les domaines d'engagement. La seconde est basée sur quatre critères qualitatifs, c'est-à-dire devant faire l'objet d'une évaluation plus subjective et mesurable selon les domaines d'engagement.

5.1 Critères et seuils factuels

1. La notion d'engagement sous-entend un certain étalement des activités dans le temps et non une démarche ponctuelle (p. ex. : un engagement peut difficilement se dérouler à l'intérieur d'une seule fin de semaine).

Elle réfère aussi à une action **significative**, c'est-à-dire ayant nécessité un certain nombre d'heures de travail : même si ce critère ne dit rien sur la qualité des apprentissages et des résultats, il assure un certain seuil minimum pour toutes les mentions.

Conséquemment, nous suggérons que soit exigé un minimum de **soixante heures par trimestre** avant de faire une demande de reconnaissance. Ce seuil semble justifié, puisque la mention de reconnaissance sera inscrite sur le bulletin de l'étudiant. Les soixante heures peuvent s'étaler sur deux sessions, dans le cas d'activités qui le requièrent, pourvu que ces heures soient comprises dans une période d'environ six mois.

Il est possible de combiner plusieurs activités dans un même domaine pour combler les soixante heures. Des répondants différents peuvent alors attester la participation aux activités. Par contre, un cumul d'activités relevant de domaines différents ne peut pas constituer les soixante heures nécessaires à une mention.

Les collègues seront libres d'augmenter le nombre d'heures requis selon leurs propres exigences ou selon les différents domaines.

2. L'engagement doit avoir été réalisé pendant les études collégiales, c'est-à-dire durant un trimestre où l'individu était réputé **étudiant à temps plein** conformément à l'article 24 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnelle⁴. Les collèges devront prévoir une certaine flexibilité pour reconnaître certains engagements particuliers, notamment ceux qui se poursuivent durant les vacances estivales. De plus, ce critère ne s'applique qu'à la période visée par la demande de reconnaissance : un individu qui entame un engagement avant son arrivée au collège, ou qui en poursuit un après ses études, pourra, par exemple, se faire reconnaître une mention pour le laps de temps où il était étudiant.
3. L'engagement doit toujours **être jumelé à la réussite scolaire**. Cela signifie que l'étudiant devra atteindre, voire dépasser, les seuils fixés par le règlement sur la réussite en vigueur dans son collège.

4. Les activités qui font l'objet de la demande de reconnaissance doivent avoir été effectuées de façon bénévole, c'est-à-dire sans recevoir un salaire ou sans obtenir d'unités. Cela étant dit, la mention peut aussi reconnaître les efforts d'un étudiant qui s'engage bien au-delà de ce pour quoi il est « rémunéré ». Par exemple, un étudiant qui serait payé cinq heures par semaine pour un projet au cours duquel il travaille vingt heures par semaine pourrait se voir reconnaître – comme heures d'engagement – les heures non payées.

5.2 Critères qualitatifs

Outre ces critères factuels, le recensement effectué auprès des collègues a permis de dégager quatre critères spécifiques pour évaluer la valeur qualitative d'un engagement.

1. Le niveau d'atteinte des **objectifs** que s'est fixés l'étudiant au moyen de l'évaluation des conséquences et des retombées découlant de l'engagement.
2. L'état des connaissances, des **habiletés** (savoir-faire) acquises grâce à l'engagement.
3. Les qualités personnelles, les **attitudes ou les aptitudes** (savoir-être) qui ont été mises en évidence au cours de l'engagement.
4. Le niveau de **responsabilité** ou le degré de leadership exercé au sein du projet d'engagement.

Ces critères visent à « opérationnaliser » la notion d'engagement significatif, c'est-à-dire à distinguer ce qui doit être reconnu de ce qui ne doit pas l'être. Ils complètent la définition du terme « engagement étudiant » que nous avons donnée dans la section 2.1 et forment une base relativement simple que les collègues pourront détailler et pondérer selon les domaines. Pour ce faire, nous proposons, à l'annexe 3, un exemple de grille d'évaluation.

6 Processus d'évaluation

Étant donné les ressources limitées des collèges et la grande variété d'engagements reconnus, la gestion de la mention sur le bulletin doit être la plus simple possible. Le processus suggéré est donc une évaluation *a posteriori*, dans laquelle l'étudiant est responsable de présenter et de justifier sa demande. Rien n'empêche toutefois les collèges qui le désirent de mettre en place une méthode d'encadrement plus complète.

Les étapes ci-dessous ont été élaborées à titre indicatif. Alors qu'une forte cohésion du réseau est souhaitable pour les critères de sélection et les seuils, il en est autrement pour le processus d'évaluation. Il est possible, en effet, que certains collèges décident de procéder différemment en raison de la présence d'un profil de reconnaissance de l'engagement étudiant déjà établi dans l'établissement, des ressources disponibles, ou pour d'autres motifs.

1. Préparation des demandes

Le processus d'évaluation *a posteriori*, dans sa plus simple expression, consiste à demander à l'étudiant de fournir une description détaillée de son engagement sous forme écrite, soit à l'aide d'un formulaire préétabli⁵, soit en soumettant un rapport. Nous privilégions la première option qui rend le traitement des demandes moins fastidieux et qui assure que tous les renseignements nécessaires seront fournis.

Dans le cas d'activités très structurées (où les objectifs sont définis, les actions décrites et les apprentissages visés définis), des étudiants peuvent rédiger une partie de la demande collectivement en utilisant les documents déjà produits. Cela ne dispense pas chaque étudiant de décrire lui-même ses propres apprentissages.

Dans le cas où un étudiant fait une deuxième demande, à une session subséquente, pour une même activité dans un même domaine, le collège peut lui suggérer un formulaire allégé.

À cette description s'ajoute un mécanisme de validation dans lequel l'étudiant doit rendre compte de son engagement à l'aide de pièces justificatives. Nous recommandons l'utilisation d'un système de signature de la part d'un répondant, c'est-à-dire une personne responsable et reconnue par le collège qui peut certifier que les activités dans lesquelles l'étudiant s'est engagé ont bien été réalisées (p. ex. : le directeur des services aux étudiants, un entraîneur, un enseignant, le coordonnateur de la maison des jeunes).

Si l'étudiant n'a pas un témoin responsable de son activité, il présente lui-même régulièrement à une personne responsable du collège l'état de son engagement. Le comité d'analyse des demandes peut s'adjoindre des étudiants pour analyser les demandes en provenance d'étudiants qui n'ont pas de répondants.

Dans certains domaines, les collèges souhaiteront peut-être bonifier le mécanisme par le dépôt d'un portfolio regroupant des extraits des réalisations de l'étudiant.

2. Dépôt des demandes

Bien que les mentions au bulletin puissent être attribuées sur une base trimestrielle, il est suggéré dans un premier temps de traiter les demandes une fois par année, à la session d'hiver. Les collèges peuvent donc fixer une date butoir qui tient compte des délais administratifs inhérents à la production des bulletins.

3. Analyse des demandes par la personne responsable du dossier

À la date fixée, les demandes sont recueillies et traitées par une personne désignée comme responsable du dossier au sein du collège. Cette dernière vérifie l'admissibilité des candidatures et le respect des critères factuels. Elle fait ensuite ses recommandations au comité compétent pour le traitement de la demande.

4. Analyse des demandes par un comité multidisciplinaire ou des comités sectoriels

Les collèges peuvent se doter d'un seul comité multidisciplinaire pour traiter toutes les demandes et ils peuvent également faire appel à des comités sectoriels spécialisés dans certains domaines d'engagement. Regroupant des individus de différentes provenances (enseignants, étudiants, professionnels, etc.), ces comités évaluent l'information contenue dans la demande en fonction des **critères qualitatifs**. Pour rendre le processus plus complet, il est aussi possible de prévoir des mécanismes supplémentaires, par exemple une entrevue avec l'étudiant.

Une fois les délibérations du comité compétent terminées, celui-ci fait ses recommandations à la personne responsable de la mention au collège.

5. Recommandations au collègue

La personne responsable s'assure du suivi auprès des instances concernées, selon les modalités et les échéances prescrites. Les recommandations sont d'abord transmises pour approbation à la directrice ou au directeur, ou encore à la personne responsable des services aux étudiants, qui remet ensuite les renseignements pertinents au service responsable de délivrer les bulletins.

7 Quelques suggestions pour arrimer la mention sur le bulletin aux processus de reconnaissance déjà existants

Cette section s'adresse aux collèges qui ont déjà mis sur pied des pratiques de reconnaissance de l'engagement étudiant. La mention sur le bulletin étant complémentaire à ce qui existe déjà, elle devrait bien s'arrimer aux pratiques de reconnaissance suivantes :

1. Galas méritas

La grande majorité des collèges tient déjà des soirées pour souligner l'excellence et l'engagement de leurs étudiants. Il existe souvent un processus d'inscription pour ces événements, notamment pour avoir la chance d'obtenir une bourse. Les mentions sur le bulletin pourraient être jumelées avec ce processus au moyen d'un formulaire unique, par exemple. Ainsi, l'étudiant n'aurait à remplir qu'une seule demande pour devenir admissible aux différentes formes de reconnaissance offertes par le collège.

2. Profils de certification

Pour les profils qui fonctionnent à l'aide d'un système de pointage (Montaigne, notamment), il paraît souhaitable de ne pas doubler les structures et la charge de travail. Les mentions pourraient ainsi être attribuées par le même comité chargé de la remise de la certification au collège.

3. Profils intégrés de reconnaissance

Les mentions sur le bulletin deviendront un outil supplémentaire dans l'éventail des modes de reconnaissance déjà offerts par les collèges. Elles s'ajouteront aux bourses, aux certificats et aux autres distinctions, en étant intégrées dans le profil de reconnaissance de l'engagement étudiant déjà présent dans les collèges (dans les outils de promotion, en particulier) et placées sous la responsabilité des mêmes individus. Encore une fois, l'objectif est de favoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants sans ajouter de processus supplémentaires.

8 Quelques suggestions pour la mise en œuvre

Nous espérons que la lecture des pages précédentes aura laissé transparaître qu'il peut être relativement simple d'implanter un système de reconnaissance de l'engagement étudiant au moyen d'une mention sur le bulletin. Voici quelques suggestions de mise en œuvre tirées de l'expérience acquise par les quelques collèges pionniers en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant.

8.1 L'importance de la promotion

L'enquête⁶ effectuée auprès des collègues en 2003 pour dresser un état de situation indique que la réussite d'une pratique de reconnaissance demande des efforts de promotion importants et soutenus auprès des étudiants. Certains collègues ont mentionné avoir cessé de délivrer des attestations, des certificats ou des lettres de recommandation de manière systématique après avoir constaté que trop peu d'étudiants se donnaient la peine d'aller les chercher ou de les conserver. La phase d'implantation semble particulièrement cruciale : certains projets ne réussissant pas à devenir rapidement connus du personnel, les étudiants se démotivent et les projets ne sont pas menés à terme. Par contre, une fois bien établis, certains profils connaissent un véritable succès.

Une promotion active semble donc cruciale pour le succès de la mise en œuvre d'une reconnaissance de l'engagement étudiant par une mention sur le bulletin. Il faut ainsi, pour la mener à bien, prévoir du temps et des ressources, surtout la première année. L'état de situation a démontré que l'utilisation de matériel provenant d'autres collèges faciliterait le travail de promotion de la mesure et augmenterait ainsi les chances de réussite.

8.2 La concertation du milieu

La meilleure façon de faire en sorte que la mesure soit mise en application consiste à agir en étroite collaboration avec les différents acteurs du cégep. Certains collègues ont noté que la sensibilisation du milieu et la participation des responsables sont tout simplement essentiels, surtout lorsque l'on confie de nouvelles tâches à des enseignants ou à d'autres catégories de personnel.

Ainsi, il convient de tenir compte de la perception des uns et des autres tout au long de la mise en œuvre du processus de reconnaissance, surtout dans le choix des critères et du processus d'évaluation. Sinon, certains pourraient, par exemple, trouver la mesure trop élitiste et d'autres pourraient considérer que les critères sont trop formels.

Le travail de concertation semble également être un facteur de réussite. L'enquête auprès des collègues a, en effet, démontré que la responsabilité des pratiques de reconnaissance repose souvent sur une seule personne, ce qui peut, si cette personne n'est plus en mesure de s'occuper du dossier, compromettre leur survie. En intégrant davantage de personnes dans le processus, on évite ce genre d'écueil.

8.3 La reconnaissance et le soutien

L'état de situation sur les pratiques existantes dans le réseau collégial démontre la relation étroite entre la reconnaissance et le soutien accordés à l'engagement étudiant. En effet, les responsables consultés dans les collèges ont affirmé que l'un n'allait pas sans l'autre : une structure efficace de soutien, par exemple la présence d'un responsable auprès des étudiants, augmenterait sensiblement la participation de ces derniers au processus de reconnaissance, tout en favorisant une meilleure conciliation entre l'engagement et la réussite.

Autrement dit, la mention sur le bulletin n'est pas une finalité en soi : elle fait partie d'une démarche plus large de promotion de l'engagement étudiant. Pour certains, il s'agira d'un premier pas en matière de reconnaissance officielle de l'engagement étudiant par l'intermédiaire d'un document formel et, pour d'autres, d'un coup de pouce supplémentaire; dans tous les cas, cette mesure aidera les collèges à continuer de développer des milieux de vie stimulants et formateurs.

Notes

1. Pour un portrait plus complet, voir : CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, *Les activités parascolaires à l'école secondaire : un atout pour l'éducation*, avis au ministre de l'Éducation, Québec, 1988, p. 3.
2. Voir le procès-verbal de la *Septième rencontre du comité tripartite sur la reconnaissance de l'engagement étudiant*, 26 janvier 2004.
3. Selon la définition du Secrétariat à la jeunesse dans : *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse : Plan d'action triennal 2004-2005-2006*, p. 2.
4. Selon l'article 24 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, « *Est à temps plein l'étudiant inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales, à des cours comptant au total un minimum de 180 périodes d'enseignement d'un tel programme ou, dans les cas prévus par règlement du gouvernement, à un nombre moindre de cours ou à des cours comptant au total un nombre moindre de périodes. Le statut de l'étudiant est déterminé, à chaque session, au moment de son inscription aux cours par le collège; il est par la suite révisé, le cas échéant, à la date limite fixée par le ministre pour un abandon de cours sans échec.* »
5. Voir l'annexe 1.
6. Pour les résultats de cette recherche, voir : Yannick MACHABEE, *État de situation sur les pratiques de reconnaissance de la participation et de l'engagement étudiants dans les collèges*, Montréal, Fédération des cégeps, 2003. Nous y référons tout au long de ce guide.

Bibliographie

Général

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Les activités parascolaires à l'école secondaire : un atout pour l'éducation*, avis au ministre de l'Éducation, Québec, 1988.

Collégial

CÉGEP DE LIMOILOU. *Profil Montaigne*, [En-ligne] <http://www.climoilou.qc.ca/ProfilMontaigne/> (page consultée en avril 2004).

CÉGEP DE RIMOUSKI. *Présentation du Programme de soutien aux élèves engagés – Projet Féritas*, 2002.

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC (FECQ). *La reconnaissance de l'implication étudiante*, avis présenté au ministre d'État à l'Éducation, Montréal, octobre 2001.

LACASSE, Jocelyne. *Engagement social et implication*, plan de cours, Département d'économie, Collège de Sherbrooke, 2003.

LEROUX, Richard. *Engagement personnel et communautaire*, plan de cours, Cégep de Victoriaville, 2004.

MACHABÉE, Yannick. *État de situation sur les pratiques de reconnaissance de la participation et de l'engagement étudiants dans les collèges*, Montréal, Fédération des cégeps, 2003.

Universitaire

HEC. *Le profil Mercure*, [En-ligne] <http://www.hec.ca/registraire/programmes/baa/mercure.html> (page consultée en avril 2004).

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Politique de reconnaissance de la participation étudiante dans la communauté*, Secrétariat général, 2001.

UNIVERSITÉ LAVAL. *Reconnaissance de la participation étudiante*, document d'information, Service des affaires étudiantes, 2002.

UQAC. *Politique relative à la reconnaissance de l'implication des étudiants à la vie institutionnelle*, Secrétariat général, 2001.

ANNEXE 1 : Exemple de formulaire de demande

Ce formulaire est fourni à titre indicatif seulement. Les collègues sont libres de l'adapter en fonction de leurs réalités propres et de leur expérience.

Renseignements sur le demandeur :

Nom : _____	Prénom : _____
Programme d'études : _____	
Numéro d'étudiant : _____	

Titre de l'engagement : _____

Trimestre faisant l'objet de la demande :

Automne 200_ Hiver 200_ Été 200_

Mention demandée :

<input type="checkbox"/> Social et communautaire	<input type="checkbox"/> Politique
<input type="checkbox"/> Entrepreneurial	<input type="checkbox"/> Sportif
<input type="checkbox"/> Scientifique	<input type="checkbox"/> Culturel et artistique
<input type="checkbox"/> Scolaire	

Où se sont déroulées en majorité les activités de l'engagement?

Au Québec Hors Québec (au Canada) À l'international (hors Canada)

Énumérez, succinctement, toutes les activités et les tâches que vous avez effectuées au cours de votre engagement.

Estimez le nombre total d'heures consacrées à l'engagement : _____

ANNEXE 3 : Exemple de grille d'évaluation

Cette grille est conçue pour être utilisée de concert avec les fiches synthèses propres à chaque domaine d'engagement.

FICHE D'ÉVALUATION

A. Critères factuels

	OUI	NON
1. L'engagement s'est échelonné sur un minimum de soixante heures pour le trimestre faisant l'objet de la demande.		
2. L'étudiant était réputé étudiant à temps plein durant la réalisation des activités d'engagement qui font l'objet de la demande.		
3. L'étudiant n'a pas échoué, s'est conformé au Règlement sur la réussite du collège durant le trimestre qui fait l'objet de la demande.		
4. L'étudiant n'a pas reçu de salaire et aucune unité ne lui a été attribuée pour les activités d'engagement qui font l'objet de la demande.		

Advenant un « Non » comme réponse à l'une des questions précédentes, la demande est rejetée d'office.

B. Critères qualitatifs

1. Le niveau d' atteinte des objectifs fixés au moyen de l'évaluation des conséquences et des retombées découlant de l'engagement.	
L'étudiant ne s'est pas fixé d'objectifs, se contentant d'une simple participation aux activités.	1
L'étudiant a atteint les objectifs qu'il s'est fixés.	2
L'étudiant a pris part à la planification et à la conception, mais a atteint moins de la moitié des objectifs qu'il s'était fixés, ses activités n'ayant pas connu tout le succès escompté.	3
L'étudiant a pris part à la planification et à la conception et il a atteint plus de la moitié des objectifs qu'il s'était fixés, ses activités ayant connu le succès escompté.	4
/ 4	

2. L'état des connaissances acquises, des habiletés développées (savoir-faire) durant l'engagement.	
L'étudiant n'a développé que peu de nouvelles habiletés durant son engagement, se contentant d'utiliser des connaissances déjà acquises par d'autres expériences ou formations antérieures.	1
L'étudiant a développé certaines habiletés liées de très près au domaine de l'engagement.	2
L'étudiant a développé à la fois des habiletés liées au domaine et d'autres plus générales (techniques de communication, méthode de gestion de projet, etc.).	3
L'étudiant a développé des habiletés très variées, dont certaines très poussées, qui le démarquent nettement et positivement des autres étudiants participants.	4
/ 4	
3. Les qualités personnelles, les attitudes ou les aptitudes qui ont été mises en évidence au cours de l'engagement.	
L'étudiant n'a pas démontré d'attitudes ou d'aptitudes particulières lors de son engagement, se contentant d'accomplir ses tâches.	1
L'étudiant a démontré certaines attitudes ou aptitudes liées de très près au domaine d'engagement.	2
L'étudiant a développé à la fois des attitudes ou des aptitudes liées au domaine et d'autres plus générales (leadership, autonomie, créativité, etc.).	3
L'étudiant a démontré des attitudes et des aptitudes très variées, dont certaines exceptionnelles, qui l'ont démarqué nettement et positivement des autres étudiants participants.	4
/ 4	
4. Le niveau de responsabilité ou le degré de leadership exercé au sein du projet d'engagement.	
L'étudiant n'a pas apporté de contribution et n'a fait que prendre part aux activités.	1
L'étudiant a apporté une aide ou une contribution en participant volontairement à l'organisation ou au fonctionnement de certaines activités, sans que cet engagement implique des responsabilités importantes.	2
L'étudiant a accepté des responsabilités considérables dans son engagement bénévole, sans pour autant avoir été chargé de l'organisation d'activités.	3
L'étudiant s'est engagé de manière encore plus soutenue, en prenant en charge l'organisation d'une activité, en étant responsable d'un organisme, etc.	4
/ 4	

FICHE SYNTHÈSE – COMMUNAUTAIRE

Tous les critères s'appliquent à ce domaine, les plus importants étant, dans l'ordre, « niveau de responsabilité », « habiletés développées » et « atteinte des objectifs ».

- 1. Niveau de responsabilité**
 - a. Voir la fiche d'évaluation
- 2. Exemples d'habiletés propres au domaine**
 - a. Communication interpersonnelle et relation d'aide
 - b. Gestion et organisation
 - c. Travail d'équipe
- 3. Exemples d'attitudes et d'aptitudes propres au domaine**
 - a. Empathie
 - b. Leadership
 - c. Autonomie
 - d. Persévérance
- 4. Exemples d'objectifs propres au domaine**
 - a. Nombre d'étudiants directement touchés
 - b. Nombre d'étudiants sensibilisés
 - c. Rayonnement pour le collège
 - d. Qualité du service et de l'aide offerte

FICHE SYNTHÈSE – ENTREPRENEURIAL

Tous les critères s'appliquent à ce domaine, les plus importants étant, dans l'ordre, « niveau de responsabilité », « habiletés développées », « aptitudes et attitudes mises en évidence » et « atteinte des objectifs ».

- 1. Niveau de responsabilité**
 - a. Voir la fiche d'évaluation
- 2. Exemples d'habiletés propres au domaine**
 - a. Expertise en matière de lois et de règlements liés au droit corporatif
 - b. Gestion d'un budget et des flux de trésorerie
 - c. Mise en marché d'un produit ou d'un événement (marketing)
- 3. Exemples d'aptitudes et d'attitudes propres au domaine**
 - a. Leadership
 - b. Créativité
 - c. Autonomie
 - d. Assiduité et persévérance
- 4. Exemples d'objectifs propres au domaine**
 - a. Autofinancement
 - b. Nombre d'étudiants directement touchés
 - c. Nombre d'étudiants sensibilisés
 - d. Rayonnement pour le collège
 - e. Qualité du service et de l'aide offerte

FICHE SYNTHÈSE – SCIENTIFIQUE

Le critère « niveau de responsabilité » s’applique moins à ce domaine. En revanche, « habiletés développées », « attitudes ou aptitudes mises en évidence » et « atteinte des objectifs » sont trois critères qui, dans l’ordre, gardent toute leur pertinence.

1. Exemples d’habiletés propres au domaine

- a. Méthodologie de recherche et d’expérimentation
- b. Habileté manuelle et technique
- c. Acquisition de connaissances scientifiques et techniques

2. Exemples d’attitudes ou d’aptitudes propres au domaine

- a. Rigueur
- b. Ingéniosité
- c. Esprit d’analyse et de synthèse

3. Exemples d’objectifs propres au domaine

- a. Arrivée à terme de la recherche, de l’expérimentation et de la réalisation technique
- b. Qualité de la recherche, de l’expérimentation et de la réalisation technique
- c. Nombre d’étudiants sensibilisés
- d. Rayonnement pour le collège

FICHE SYNTHÈSE – SCOLAIRE

Le critère « niveau de responsabilité » est plus difficile à appliquer ici, tandis que le critère « habiletés développées » dépend spécifiquement du programme d’études du demandeur. Cela dit, les critères « atteinte des objectifs » et, surtout, « attitudes ou aptitudes mises en évidence » restent des plus utiles.

1. Exemples d’attitudes ou d’aptitudes propres au domaine

- a. Rigueur
- b. Ingéniosité
- c. Esprit d’analyse et de synthèse

2. Exemples d’objectifs propres au domaine

- a. Arrivée à terme de la recherche, de l’expérimentation et de la réalisation technique
- b. Qualité de la recherche, de l’expérimentation et de la réalisation technique
- c. Nombre d’étudiants sensibilisés
- d. Rayonnement pour le collège

FICHE SYNTHÈSE – POLITIQUE

On constate, dans ce domaine, une nette prédominance du critère « niveau de responsabilité développé »; les critères « attitudes ou aptitudes mises en évidence», « habiletés développées » ainsi que « atteinte des objectifs » sont aussi, dans l'ordre, utiles à l'évaluation.

1. Niveau de responsabilité

- a. Voir la fiche d'évaluation

2. Exemples d'habiletés propres au domaine

- a. Communication interpersonnelle et relation d'aide
- b. Gestion et organisation
- c. Travail d'équipe

3. Exemples d'attitudes ou d'aptitudes propres au domaine

- a. Leadership
- b. Autonomie
- c. Persévérance

4. Exemples d'objectifs propres au domaine

- a. Nombre d'étudiants directement touchés
- b. Nombre d'étudiants sensibilisés
- c. Degré d'atteinte des buts politiques

FICHE SYNTHÈSE – SPORTIF

Ce domaine se caractérise par la prédominance du critère « attitudes ou aptitudes mises en évidence » suivi de près par le critère « atteinte des objectifs ». Les autres critères s'appliquent difficilement.

1. Exemple d'attitudes ou d'aptitudes propres au domaine

- a. Esprit d'équipe
- b. Franc jeu
- c. Leadership
- d. Concentration et maîtrise de soi

2. Exemples d'objectifs propres au domaine

- e. Position au classement
- f. Pointage cumulé
- g. Degré de suivi du programme d'entraînement

FICHE SYNTHÈSE – CULTUREL ET ARTISTIQUE

Ici aussi, « attitudes ou aptitudes mises en évidence » constitue le premier critère d'évaluation et « atteinte des objectifs », le second.

1. Exemples d'objectifs propres au domaine

- a. Qualités artistiques de l'œuvre produite
- b. Nombre d'étudiants directement engagés
- c. Nombre d'étudiants spectateurs et de visiteurs
- d. Rayonnement pour le collège

2. Exemples d'attitudes ou d'aptitudes propres au domaine

- a. Créativité
- b. Persévérance
- c. Autonomie

ANNEXE 4 : Traduction en langue anglaise des domaines de l'engagement étudiant

Terme français	Traduction anglaise
Social et communautaire	Social and Community Involvement
Entrepreneurial	Entrepreneurship
Scientifique	Science
Scolaire	Educational and Academic Activities
Politique	Politics
Sportif	Athletics / Sports
Culturel et artistique	Arts and Culture
(hors Québec)	(outside Québec)
(international)	(international)

